

# BNSSA

## Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Répertoire spécifique :  $\emptyset$  Code Certif Info N° 23714

**Prérequis :** • Avoir 16 ans minimum au 1er jour de la formation

- Se faire délivrer un certificat médical d'aptitude (notamment pour la vue)
- Savoir nager (test spécifique)
- Avoir 17 ans pour pouvoir passer l'examen
- Avoir obtenu certificat de compétences de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue peut être inclus dans la formation (les stages BNSSA inclus le PSE1)

**Objectifs de la formation :**

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade
  - surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite
- Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres
- porter assistance à un usager en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- organiser les baignades des enfants dans le cadre d'un ACM en collaboration avec l'équipe d'animation
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés

**Compétences :**

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable d'acquérir les compétences nécessaires pour encadrer une activité de surveillance et de sauvetage, notamment:

- Théorique et réglementaire sur les champs d'action du BNSSA
- Technique de sauvetage aquatique

**Modalités pédagogiques :**

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique.

Apprentissage se fera en piscine :

- Des séances de piscine avec un formateur MNS
- La réalisation des épreuves d'examen

**Modalités d'évaluation :**

Examen final organisé par l'association sous contrôle de la préfecture (3 épreuves pratiques et 1 épreuve théorique)

**Les points forts de la formation :**

- travail saisonnier possible à l'issue
- travail en piscine en IDF
- prérequis obligatoire pour entrer en formation BPJEPS AAN et devenir Maître-nageur sauveteur

**Type de parcours :** Collectif et individuel

La formation s'adapte selon les compétences acquise avant la formation , mais également en fonction de la progression de chaque personne

**Information sur l'admission :**

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/Formulaire/bnssa/InscriptionBNSSA.html>
- Contrôle des pièces justificatives



**Modalités d'admission :** La présente unité d'enseignement n'est ouverte qu'aux personnes âgées de plus de seize ans (les mineurs devant être autorisés par leurs parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale)

**Tarif :**

Calcul forfaitaire en fonction des compétences déjà acquise :

- BNSSA : 330€
- BNSSA avec FC-PSE1: 380€
- BNSSA PSE1 : 580€
- Devis ou prise en charge : 90€

Frais de certification : inclus avec les frais (1er passage)

**Frais additionnels :** repas, transport et hébergement à la charge du stagiaire

**Déroulement de la formation :** horaires fixes et définis

**Formation en présentiel ou à distance :** présentiel uniquement

**Durée :** 20 h heures de formation ( sans le PSE1 35 h)

Selon les compétences aquatique, la formation peut durée plus longtemps sans coût supplémentaire, elle est limité par la fin de l'année scolaire

**Rythme de la formation :**

- en journée
- en soirée
- en semaine
- le week-end

**Modalités d'entrées ou de sorties :** à date prévue

**Délais d'accès à la formation :** à réception des documents demandés et du paiement de la formation (ou de la prise en charge).

**Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap** Mise en place d'un protocole adapté en fonction du handicap si possible

**Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap :** Oui, une étude de l'adaptation de la formation en fonction du handicap sera réalisé

**URL de l'action :** [https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/BNSSA\\_Brevet\\_National\\_Securite\\_Sauvetage\\_Aquatique.html](https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/BNSSA_Brevet_National_Securite_Sauvetage_Aquatique.html)

**Services annexes :**

- *Restauration : micro-ondes sur place, restauration rapide à proximité*
- *Hébergement : hôtels à proximité*
- *Transport : Tram et métro à 100 m de la salle*

**Documents remis en fin de stage :** Diplôme du BNSSA

Le diplôme ne sera délivré qu'aux personnes majeurs

**Poursuite après le diplôme :**

- se former au PSE2, SSA,
- réaliser la FC PSE annuel
- réaliser une formation continue BNSSA tous les 5 ans (avant le 31 décembre N+5),
- se former au BPJEPS AAN